

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2021**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Secrétaire de séance : Sabine CHARRIN

Présents : PORCHEROT, PONCET, ALBERT, RIVOLLIER, CHOMIENNE, BERARDO, BERNE, BERLIER – MAURICOUT, ARMAND, CHARRIN, GRUFFAZ, PLANTIER, BOUVERESSE, CLERJON.

Absents excusés : CORDERO (pouvoir à PORCHEROT).

Vu la crise sanitaire, le conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente, en session ordinaire.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 14 JANVIER 2021**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion

**Clôture du Budget CCAS – transfert des résultats de clôture de ce budget au budget principal de la commune**

Vu la suppression du budget CCAS, il est nécessaire de délibérer pour reprendre le résultat excédentaire d'un montant de 116.92 € au budget Principal de la commune. Cette somme sera ajoutée au compte 002 du budget primitif communal 2021. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la clôture du budget CCAS et la réintégration du résultat au budget principal.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention aux associations, cette subvention sera versée sous condition que ces dernières fournissent leur compte de résultat.

**TAXES DIRECTES LOCALES : Vote des taux 2021**

Lors du dernier conseil municipal, une délibération a été prise pour le vote du taux des taxes directes locales. Suite à un appel de la préfecture, il s'avère que cette délibération n'est pas correcte. Il est donc nécessaire de délibérer à nouveau.

Vu le transfert de la taxe foncière des propriétés bâties perçue par le département aux communes, il est nécessaire d'ajouter le taux départemental de la TFPB 2020, à savoir, 15.30 %, au taux de la commune.

Le conseil municipal décide d'augmenter les taux de 2 %, à savoir :

- Taxe foncière propriété bâti : 25.87 %
- Taxe foncière propriété non bâti : 48.94 %

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Le compte administratif 2020 « communal » se présente comme suit :

En section fonctionnement :	- Dépenses :	761 066.31 €
	- Recettes :	870 816.87 €
En section investissement :	- Dépenses :	988 077.61 €
	- Recettes :	1 233 374.38 €

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR LE TRESORIER PRINCIPAL DE SAINT-CHAMOND**

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

En section fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 636 905.48 €. En section investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 1 382 087.77 €, compte tenu des crédits de report.

**SIEL : Intégration Energie verte dans le marché d'achat groupé d'électricité**

Le marché d'achat groupé d'électricité se termine au 31/12/2021. Le SIEL TE Loire propose aux communes adhérentes d'intégrer une part d'achat d'énergie verte dans le cadre du futur marché.

Il est donc nécessaire de délibérer.

Le conseil municipal, par 3 voix contre, 2 abstentions et 10 voix pour, décide d'intégrer 100 % d'énergie verte pour chaque point de livraison des bâtiments communaux dans le cadre du futur marché d'achat groupé d'électricité.

### SEM : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019

Comme chaque année, le conseil municipal, prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – Année 2019 – de Saint Etienne Métropole.

### SEM : Adoption du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif 2019

Comme chaque année, le conseil municipal, prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif – Année 2019 – de Saint Etienne Métropole.

### RPI : Approbation du règlement de service d'accueil périscolaire

Suite à l'approbation de la convention relative au fonctionnement financier du regroupement pédagogique intercommunal entre les écoles de Doizieux et La Terrasse sur Dorlay, il est nécessaire d'harmoniser le mode de fonctionnement du service périscolaire. Un règlement a été rédigé pour définir les conditions d'accueil des enfants applicable à partir de la rentrée scolaire de septembre 2021.

Le conseil municipal approuve ledit règlement et autorise Monsieur le Maire à le signer.

### SEM : Approbation convention de gestion relative à la gestion d'archives municipales concernées par le transfert de compétences

Suite aux remontées de compétences (assainissement, urbanisme, voirie), il est nécessaire de signer une convention et un bordereau de transfert d'archives. Ces documents concernent les archives antérieures à 2016 qui sont conservées par la commune.

Le Conseil municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que le bordereau de transfert d'archives.

### Pacte de Gouvernance de Saint Etienne Métropole

Le conseil métropolitain a décidé de mettre en place un pacte de gouvernance. Ce dernier consiste à réaffirmer les principes fondamentaux de Saint Etienne Métropole en matière de gouvernance, à confirmer le rôle des Maires dans la définition des politiques Métropolitaines ainsi que leur place dans les différentes instances décisionnelles, et à confirmer l'ambition collective des élus Métropolitains pour un développement harmonieux de l'ensemble du territoire, rural comme urbain, et leur volonté unanime de favoriser son rayonnement et son attractivité.

Le conseil municipal donne un avis favorable au pacte de gouvernance de Saint Etienne Métropole.

### Local Annexe Périscolaire : Approbation du projet – Demande de subvention de l'Etat au titre de la DSIL Année 2021

Un devis a été demandé à l'entreprise PEPIER CHARREL pour réaliser des travaux d'isolation dans le local annexe périscolaire.

Le conseil municipal approuve ces travaux et sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2021.

### Octroi de l'allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans

Le conseil municipal, à l'unanimité, instaure l'allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans, qui sera versée mensuellement aux agents communaux concernés. Cette allocation sera versée à partir du 1er janvier 2021.

## QUESTIONS DIVERSES

### **M. le Maire :**

- Informe les membres de la situation du porche de la cour de Mr PITIOT Henry à Saint Just en Doizieux, ce dernier refusant le soutien de la Fondation du Patrimoine.

### **M. CHOMIENNE :**

- Informe qu'il est nécessaire de commencer les plantations le long du cheminement. Une réunion est donc programmée le samedi 20 mars à 8h30.

### **Mme CHARRIN :**

- Fait le compte rendu de la situation de l'ESDT Foot par rapport à l'électricité

### **M. ALBERT :**

- Fait le compte rendu du comité de l'AFR, gestionnaire de la crèche « Les Mini Pouces » de La Terrasse sur Dorlay. Il informe également que le contrat enfance jeunesse arrive à échéance au 31/12/2022
- Fait le compte rendu de la réunion de la commission restauration qui a eu lieu en visio. Il remercie les cantinières d'avoir été présentes. Une nouvelle réunion va être programmée, en présentiel, à la salle polyvalente pour avancer sur l'intégration des produits des circuits courts et des produits bio dans les menus.

**Mme PLANTIER :**

- Demande la date de fin des travaux de Saint-Just. Les élus en charge du dossier informent que la fin des travaux est prévue pour mai 2021.

**Mme BOUVERESSE :**

- Informe que l'association « Les Nouveaux Ateliers du Dorlay » participera aux Journées Européennes des Métiers d'Art qui doivent avoir lieu les 9, 10 et 11 avril 2021.

**Mme RIVOLLIER :**

- Suite à l'invitation reçu par la mairie de Saint Paul en Jarez, fait le compte rendu de la visite de la maison de la santé à Saint Paul en Jarez.
- Fait le compte rendu de la réunion du CCAS qui a eu lieu ce jour et informe qu'une commission sociale extra-municipale est créée, associant des membres externes du conseil municipal qui composaient le CCAS.
- Fait le bilan de l'association « Le Chapit », à savoir 82 adhérents dont 40 personnes qui donnent de leur temps pour que cette association fonctionne.

La séance est levée à 21 h 50.